

Les études montrent la baisse du pouvoir d'achats des professeurs. On estime celle-ci à 20 % entre 1981 et 2004 et 10 % entre 2000 et 2010. Alors que sur cette même période, les professeurs des autres pays de l'OCDE ont été augmentés, en moyenne, de près de 20%, en France de 2010 à 2017, le point d'indice est gelé.

Nous avons pu constater avec notre salaire de janvier que, sans changement d'échelon, on gagne moins en 2019 qu'en 2018 ! Nous ne parlons pas ici des conséquences du dispositif du prélèvement à la source mais bien d'une baisse de salaire.

Dans cette période d'austérité qui va durer, puisque le jour de carence a été rétabli et que le dégel de la valeur du point d'indice n'est pas d'actualité, l'avancement d'échelon revêt pour les personnels une importance cruciale. Il constitue la seule façon de voir son traitement augmenter.

Malheureusement depuis la mise en place du PPCR (01/09/2017), force est de constater que tout ce que nous craignons, s'est produit : baisse des salaires, avancement d'échelon qui ne concerne plus que très peu de collègues et pour gagner seulement 2 années au maximum, promotion à la classe exceptionnelle qui ne bénéficie qu'à quelques dizaines de PLP et dont le vivier des promouvables est quasiment déjà épuisé après seulement deux campagnes de promotions.

Là où certaines organisations syndicales perçoivent une évolution positive de la carrière des enseignants, le SNETAA-FO n'y voit qu'une dégradation du déroulement de cette dernière.

Notre organisation a pris position contre le PPCR à chaque fois qu'elle a eu l'occasion de le faire et nous continuons à en demander son abrogation !

Si l'on compare avec l'ancien rythme d'avancement (ancienneté, choix, grand choix), on constate que le nombre de promouvables, et de promus, a considérablement diminué. En 2016-2017, il y avait 1053 promouvables et 529 promus, en 2017-2018 il n'y avait plus que 652 promouvables et 374 promus et cette année 502 promouvables et 433 promus.

Soit 155 promotions de moins en 2017- 2018 et cette année encore 96 de moins qu'avec l'ancien rythme.

Pour cette promotion 2018-2019, 43 collègues devraient bénéficier de l'avancement accéléré, soit 30 % des 145 promouvables.

Pour rappel, ce sont 307 PLP qui avaient été promus au grand choix ou au choix en 2016-2017

6 collègues malgré une avis « excellent » n'ont pas bénéficié d'une accélération de carrière.

Tous les collègues qui ont eu un avis « excellent », « très satisfaisant » ou « satisfaisant » sont en droit d'attendre de la part de leur administration une reconnaissance particulière pour tout le travail qu'ils accomplissent quotidiennement avec énormément de conscience professionnelle. Ne pas bénéficier de l'avancement accéléré est pour eux très violent.

Le message envoyé à ces collègues est très négatif et peut participer à une démotivation généralisée, même si nous savons que les collègues travaillent avant tout pour leurs élèves. Mais jusqu'à quand le feront-ils ? Jusqu'où accepteront-ils d'être déconsidérés par leur employeur, c'est-à-dire l'État ?

Le SNETAA-FO exige :

- **L'augmentation de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes depuis 2010**
- **L'abrogation du jour de carence**
- **L'abandon de l'ensemble du PPCR.**

Les revendications du SNETAA-FO sont toujours les mêmes :

- **Un déroulement de carrière complet pour tous les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation qui permette d'atteindre l'indice terminal de leur corps.**

Nous vous remercions de votre écoute.